

ARRÊTÉ N° 3/2020/MNC

Modifiant de la composition du conseil d'administration de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Réunion

LE MINISTRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 752-6 et D. 231-1 à D. 231-4 ;
Vu l'arrêté ministériel n° 2018-04/MNC en date du 30 janvier 2018 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse générale de sécurité sociale de la Réunion ;
Vu la désignation formulée par la Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière ;

A R R E T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 30 janvier 2018 modifié, susvisé, portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Réunion est modifié comme suit :

Est nommé membre du conseil d'administration de la Caisse générale de sécurité sociale de la Réunion

1° En tant que Représentants des assurés sociaux

*Sur désignation de la CGT-FO
Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière*

Suppléante :

- Madame SAIDALI POCARD SEVERINE, en remplacement de Monsieur BLAIN Jean Alfred

Article 2

La cheffe d'antenne de Saint-Denis de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 09 juillet 2020

La ministre des solidarités et de la santé,
Pour la ministre et par délégation :
La cheffe d'antenne de Saint-Denis
de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Valérie SCELO